

verts
vallons
DE
SUD BOURGOGNE

SUR LES PAS DE LAMARTINE
EN HAUT-CLUNISOIS

A photograph of two hikers sitting on a wooden bench on a hillside, looking out over a valley. The hiker on the left is a woman with short blonde hair, wearing a white tank top and grey shorts, with a black backpack. The hiker on the right is a man with short brown hair, wearing a dark long-sleeved shirt and blue jeans. They are both looking towards the right, where a valley with rolling hills and fields is visible under a clear sky. The foreground is filled with dry grass and some green shrubs.

PETIT GUIDE du BALISEUR

Janvier 2019

BALADES VERTES EN SAONE ET LOIRE

Rappels

Désolé pour celles et ceux qui connaissent et maîtrisent déjà tout ça !

Le PDIPR et les balades vertes en Saône et Loire*

Le PDIPR est obligatoire pour les Départements. Il a été adopté par le Conseil général de Saône-et-Loire en 1996. Il a pour objectifs

- de « *Recenser les itinéraires d'intérêt touristique et conserver leur caractère public* (circulaire interministérielle du 18 décembre 1974) »
- de protéger le patrimoine naturel et rural :
- de valoriser l'intérêt touristique d'un territoire

Les caractéristiques du PDIPR 71 :

- Plan valable pour la randonnée pédestre, cycliste ou équestre
- Inscription de chemins uniquement situés sur le **domaine public** (Voies communales, chemins ruraux, voies forestières)
- Les chemins sont **inscrits par simple délibération** en Conseil municipal
- Chaque circuit est référencé dans un **plan de jalonnement** établi par les techniciens du conseil départemental avec l'aide d'un référent municipal.

*Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Qu'est ce que les Balades Vertes ?

- Un **concept départemental** élaboré en 2002, qui se poursuit...
- La suite logique du **PDIPR**
- Il répond à l'engouement croissant du public pour un « **Tourisme vert** »

L'objectif des Balades Vertes est la valorisation des communes via la découverte de leur territoire et de leur patrimoine.

Caractéristiques des Balades Vertes



Un départ en **cœur de village**,

Une **diversité** des itinéraires et des circuits,



Un **maillage** intercommunal,

Une **randonnée familiale**, avec **sécurité** optimum des usagers,



Une signalétique adaptée et homogène sur l'ensemble du département grâce à une **charte graphique** spécifique,



Un **soutien technique** et **financier** apporté par le Conseil départemental de Saône-et-Loire aux communes et groupements de communes



Fonctionnement des Balades Vertes

A pied, à cheval ou en VTT, les Balades Vertes, offrent les mêmes points de repères pour chaque itinéraire : **une signalétique et un balisage harmonisés** sur l'ensemble du département de Saône et Loire.

Ainsi, après une **information de départ** (carte appelée RIR*, textes, photos etc...), un **fléchage alpha numérique** est disposé (sur poteau, et complété par un **marquage peinture**), tout au long de l'itinéraire. Ce dernier guide le randonneur et l'informe sur les sites remarquables à découvrir, les panoramas à contempler et les différents points de connexion avec les autres circuits.

Le randonneur est orienté vers le RIR, point de départ des circuits de randonnée par des **flèches de rabattement**, signalisation routière verticale.

Les pages suivantes détaillent l'ensemble de cette signalétique qui doit également permettre aux référents d'en vérifier l'état et prévoir chaque année son remplacement éventuel.

* RIR : relais information randonnée

Flèches de rabattement

Elles font partie de la signalisation routière verticale. Elles indiquent à l'automobiliste le lieu de départ d'un ou plusieurs circuits de randonnée ; ainsi que l'existence d'un parking dédié.



Relais informations randonnées (RIR)

Territoire géographique

Informations touristiques

Légende balisage

Légende des circuits

Carte détaillée du territoire avec circuits

Echelle & légende





Le fléchage alpha numérique (poteau à chaque croisement de circuit, intersection et au carrefour de plusieurs circuits)

Les différents poteaux, accompagnés d'une bague verte de lieu-dit, comprennent une ou plusieurs lames directionnelles de couleur jaune ou verte (site remarquable).

Le balisage peinture

situé tout au long du parcours

Ce balisage est conforme à la **charte de balisage nationale de la FFRP** (Fédération Française de Randonnée Pédestre).



Continuité de l'itinéraire

Tourner à gauche

Tourner à droite

Mauvaise direction

CONSEILS POUR LE BALISAGE

IMPORTANT

La randonnée est le principal attrait touristique de notre territoire. Nos espaces naturels, la variété des paysages et les itinéraires vallonnés présentent une richesse indéniable. Chacune de nos **balades vertes** permettent des découvertes patrimoniales incontournables. Les grands sites que sont le Mont Saint Cyr et la Mère Boitier offrent des points de vue incomparables sur toute la Bourgogne du sud.

AUSSI, il est de notre devoir de maintenir nos sentiers de randonnées en parfait état et parfaitement balisés.

POUR CELA, et au regard de nombreuses anomalies relevées depuis quelques années **nous devons réagir** et, **collectivement**, remédier à ces problèmes. Ce petit guide a donc pour vocation de rappeler quelques principes de base pour gagner en efficacité et crédibilité.

RAPPEL : chacune des 18 communes de la Communauté de communes Saint Cyr/Mère Boitier doit avoir : - désigné un "**réfèrent randonnées**" (au sein du conseil municipal ou non) - **constitué une petite équipe de 3 ou 4 personnes** en charge de l'organisation de l'entretien et du balisage des circuits (à charge pour elle de fédérer d'autres énergies).

Les responsables bénévoles de l'Office de tourisme leur apportent leur soutien et assurent la logistique.

Le but de ce guide est de donner, ou redonner, quelques conseils pratiques aux volontaires en charge du balisage. Sa vocation est également de transmettre un mémo à toute personne prenant le dossier en main à tout moment. Nous proposons une démarche « pas à pas » afin de ne rien oublier.

Le plan de jalonnement

Comme nous l'avons expliqué précédemment *le plan de jalonnement*, établi à la création des balades vertes, doit servir de référence au tracé des circuits.

La première étape consiste à vérifier **la conformité du tracé actuel avec celui du plan initial**. Si des anomalies sont relevées elles doivent être signalées à l'OT qui transmettra au référent départemental du PDIPR aux fins de modification du plan de jalonnement.

Si, par nécessité de modification d'un balisage (par exemple : implanter un poteau du côté droit du sentier à la place du côté gauche pour une meilleure visibilité ...) **il y a de même nécessité d'en informer l'OT.**

Le plan de jalonnement a été remis à chaque commune. L'OT en conserve une copie tenue à disposition des référents.

Le suivi du balisage

Nous préconisons un suivi annuel du balisage. Il consistera :

- à repeindre les traces jaunes afin qu'elles demeurent visibles, en rajouter si nécessaire ;
- à vérifier l'état de la signalétique (poteau, lame, bague verte ... : noter les problèmes afin de passer commande de réassortiment auprès de l'OT (commandes groupées annuelles auprès de la société Pic-bois via la CCSCMB) ; **Penser de nettoyer la mousse déposée sur les lames**
- à vérifier que l'itinéraire est toujours praticable (ronces, branches en travers du chemin ...)
- à dégager la végétation qui pousse autour des éléments du balisage

Les fournitures

La CCSCMB via l'OT met à disposition des référents balades vertes le matériel de balisage suivant :



Peinture et bombe de peinture

Dans certains cas il peut s'avérer impossible d'apposer une trace de peinture jaune (mur en pierre de taille, façade de maison, haies de branchages fins ...), dans ce cas, mais de manière exceptionnelle, l'OT peut fournir des petits piquets comportant la trace jaune réglementaire. Se munir de pinceaux de 2cm de largeur.

Chaque année l'OT recense les commandes de chaque commune, **merci de respecter les délais !**

Jeu de pochoirs

CONSEILS PRATIQUES



Les marques jaunes seront apposées de manière privilégiée sur :

- # les troncs d'arbre
- # les poteaux électriques en béton
- # les clôtures de champs
- # les supports de signalisation routière
- # Ne pas hésiter à multiplier les traces même si le tracé ne comporte pas de bifurcations : pensez aux enfants qui sont toujours friands de jeu de piste !
- # Apposer des marques nettes (peinture qui ne coule pas)



A condition d'être certain que la barrière soit fixe



Penser à baliser dans les deux sens. Bien marquer les « tourne à droite » ou « tourne à gauche » avant chaque carrefour (entre 50m et 30m avant le carrefour en fonction des supports disponibles). Indiquer d'une croix l'itinéraire à ne pas emprunter.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE !



- # En aucun cas utiliser des clous ou des vis dans les végétaux
- # Apposer des marques sur des supports susceptibles d'être déplacés (barrières, pierres ...)
- # Apposer des marques sur le mobilier urbain, les murs de maison, les édifices publics, ...
- # Apposer des marques ne correspondant pas aux normes (cf. p. 6 & 9)



Pierre susceptible d'être déplacée ; balisage ne respectant pas la norme



Balisage « baveux » ne respectant pas la norme



Ne pas laisser la mousse envahir les lames

Ne pas laisser de balisage défectueux sur le terrain

La constitution d'une petite équipe locale doit permettre d'effectuer régulièrement des « inspections » (randonnées en famille par exemple) afin de remédier en temps réel à des petits problèmes tels que poteaux renversés, lames cassées, nettoyage des lames ...)

L'engagement de l'Office de tourisme – conseils

- Constituer une petite équipe de 3 ou 4 personnes autour du référent. D'une part il est plus agréable d'effectuer la mission en groupe et d'autre part, ceci permet d'assurer une continuité en cas d'abandon ou de nécessité de remplacement du référent.
- En fonction des disponibilités de chacun arpenter régulièrement les itinéraires de ballades vertes sur sa propre commune et ceux des autres communes du territoire en ayant un esprit critique : noter les anomalies, se munir d'un sécateur, d'un chiffon pour nettoyer les lames ...
- Faire remonter à l'OT les difficultés rencontrées
- Participer aux rencontres proposées par la commission randonnée de l'OT : rando d'automne (regard critique sur un circuit) ; réunion annuelle en février de toute la commission.
- Sensibiliser les agriculteurs afin qu'ils respectent l'implantation des poteaux au moment du broyage

Pour sa part l'OT s'engage à accompagner sur le terrain les nouveaux référents et les équipes de volontaires.



Notre objectif pour 2019 est de mettre tous nos itinéraires balades vertes à niveau afin de ne plus décevoir les touristes aussi bien que les randonneurs locaux !

ET MAINTENANT A VOUS DE BALISER !

RAPPEL : NOMENCLATURE DES CIRCUITS

- BG1 ; BG2 ; BG3 : Bourgvilain (3 circuits) (circuits marqués B sur les lames !)
- BR1 ; BR2 : Brandon (2 circuits)
- CL1 ; CL2 : Clermain (2 circuits)
- CMF 1 ; CMF2 : La Chapelle du Mont de France (2 circuits)
- DLO1 ; DLO2 ; DLO3 ; DLO4 : Dompierre les Ormes (4 circuits)
- MA1 ; MA2 ; MA3 ; MA4 : Matour (4 circuits)
- MSG1 ; MSG2 ; MSG3 : Montagny/Grosne (3 circuits)
- MD1 ; MD2 : Montmelard (2 circuits)
- SLB Saint Léger sous la Bussière (1 circuit)
- SPV1 ; SPV2 ; SPV3 : Saint Pierre le Vieux (3 circuits)
- SP : Saint Point (1 circuit)
- SR : Serrières (1 circuit)
- TYS1 ; TYS2 ; TYS3 : Tramayes (3 circuits)
- TR1 ; TR2 ; TR3 : Trambly (3 circuits)
- TVY1 ; TVY2 ; TVY3 : Trivy (3 circuits)
- V1 ; V2 ; V3 ; V4 : Vérosvres (4 circuits)
- Pierreclos : réalisation du plan de jalonnement en cours
- BI : boucle intercommunale